

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 20 MAI 1885.

RAPPORT

SUR LES ÉVÉNEMENTS DU 7 SEPTEMBRE 1884.

A Monsieur le Président de la Chambre des Représentants.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous adresser, pour être déposés sur le bureau de la Chambre, les documents de l'enquête à laquelle M. le Gouverneur de la province de Brabant a procédé au sujet des troubles du 7 septembre 1884.

J'y ajoute les tableaux synoptiques soigneusement dressés par le haut fonctionnaire que je viens de nommer. Ces tableaux facilitent les recherches en indiquant, pour chaque catégorie de faits, les dépositions et les rapports qui s'y rattachent.

Je crois, Monsieur le Président, répondre aux intentions de la Chambre en joignant à ces documents l'exposé sommaire des faits qui paraissent établis par l'enquête.

Dans la pensée de ses organisateurs, la manifestation du 7 septembre devait être une réponse naturelle et légitime à la manifestation libérale du 31 août.

Le 31 août, des milliers de citoyens appartenant à l'opinion libérale et venus de toutes les provinces du royaume, se formèrent en cortège. Précédés de drapeaux et de corps de musique, ils traversèrent les rues de la capitale et se rendirent au palais du Roi, où ils déposèrent une adresse protestant contre le projet de loi scolaire et priant Sa Majesté de refuser éventuellement sa sanction, si le projet venait à être voté par les Chambres.

Le cortège libéral ne rencontra aucun obstacle. Nul ne songea à entraver par des manifestations hostiles, injurieuses ou violentes, l'exercice d'un droit constitutionnel.

A cette démonstration pacifique et légale, des citoyens catholiques et indépendants voulurent opposer une démonstration analogue, également pacifique et légale, mais entreprise, cette fois, pour réclamer l'adoption de la loi scolaire. Ils avaient d'abord choisi la journée du 31 août; mais, voulant écarter toute occasion de conflit et se conformant au désir manifesté par les Ministres et par M. le Bourgmestre de Bruxelles, ils fixèrent la manifestation au 7 septembre.

Des délégués, catholiques et indépendants, se rendirent auprès de M. Buls et lui firent part de leur projet de traverser la ville en cortège, pour se rendre au palais du Roi et y déposer une adresse à Sa Majesté.

M. le Bourgmestre déclara aux délégués qu'il prendrait, pour la protection de leur cortège, des mesures identiques à celles qu'il avait prises pour protéger le cortège libéral.

La manifestation fut dès lors définitivement décidée.

Déjà avant la journée du 7 septembre, des rumeurs fâcheuses se répandirent. On annonçait que le cortège catholique serait attaqué et dispersé par la violence; on indiquait même l'endroit où l'attaque première et principale aurait lieu. C'était dans le bas de la ville, près de la Bourse surtout, que les manifestants devaient être assaillis et leurs rangs rompus.

Dès le 5 septembre, M. le général Oscar Jolly avertit M. le Bourgmestre des projets annoncés de divers côtés et lui désigna notamment les environs de la Bourse comme devant être le théâtre des premières agressions.

M. Buls promit de prendre les mesures nécessaires, en faisant toutefois observer qu'il ne croyait pas être en mesure d'empêcher les huées et les sifflets à l'adresse du cortège.

Le 7 septembre, dès le matin, les manifestants arrivèrent de toutes les parties du pays; leur nombre peut être évalué au moins à 80,000 hommes.

Dès leur descente du train, et à peine sortis de la gare, beaucoup furent sifflés, hués, injuriés et molestés.

De même, pendant qu'ils traversaient la ville et déjà avant onze heures du matin, des groupes de manifestants furent accueillis, tantôt par des insultes, tantôt par des sifflets, plus rarement par des voies de fait.

Il était dès lors certain que la journée ne se passerait pas sans désordre. Toutefois et malgré quelques scènes regrettables, les manifestants purent arriver à leur lieu de réunion générale, aux environs de la gare du Midi, et y former leurs rangs suivant le programme qui avait été arrêté.

Le cortège s'organisa sans trop de difficultés. A une heure quarante minutes, il se mit en marche par les boulevards intérieurs, conformément à l'itinéraire convenu.

Jusqu'à la hauteur de la place Fontainas, le cortège s'avança sans rencontrer d'obstacle; mais, déjà sur ce parcours, les manifestants furent l'objet d'injures et d'outrages par gestes et par paroles.

A partir de la place Fontainas, la situation s'aggrava considérablement.

Le cortège est violemment assailli; des bandes compactes d'individus hostiles se jettent sur les manifestants. Ceux-ci sont sifflés, hués, battus, blessés, maltraités de toutes les manières. Les assaillants en veulent particulièrement

aux drapeaux, aux médailles, aux cartels, aux instruments de musique : ce sont comme des trophées qu'ils cherchent à conquérir et qu'ils réussissent trop souvent à détruire ou à arracher des mains des porteurs.

Le but évidemment poursuivi était d'arrêter le cortège, de l'empêcher de suivre son itinéraire, d'accomplir jusqu'au bout le programme de la manifestation.

L'agression fut surtout violente sur certains points, notamment sur le parcours entre la Bourse et les Galeries Saint-Hubert. Des masses compactes réussirent à couper le cortège à plusieurs reprises. La première partie de l'immense colonne des manifestants arriva cependant au palais du Roi et réussit à y déposer l'adresse destinée à Sa Majesté. Deux autres tronçons y parvinrent également à travers bien des obstacles ; mais des milliers de citoyens, réunis pour l'exercice paisible et régulier d'un droit constitutionnel, furent obligés de se disperser.

Il serait trop long d'entrer dans le détail des scènes odieuses qui déshonorèrent les rues de Bruxelles. Les volumineux procès-verbaux de l'enquête fourniront les indications nécessaires aux membres de la législature qui voudront examiner de plus près tous les événements de cette triste journée.

A qui incombe la responsabilité de ces désordres et de ces actes de violence ? Quelle a été la conduite des autorités et des agents de la force publique chargés de veiller au maintien de l'ordre ?

On a dit que la responsabilité de l'agression doit être imputée à ceux-là mêmes qui en furent les victimes. La manifestation aurait constitué une imprudence, un défi aux sentiments de la population libérale de Bruxelles !

Ceux qui tiennent ce langage font bon marché de nos garanties constitutionnelles. Ils oublient que la liberté des opinions doit être égale pour tous, sous peine de ne pas exister ; ils oublient encore que notre pacte fondamental consacre cette liberté pour tous les Belges, sans se préoccuper de la couleur du drapeau politique sous lequel ils se sont placés ; ils oublient enfin que la liberté n'est possible qu'à la condition que chacun respecte, en fait et dans ses manifestations légales, le droit d'autrui.

J'ai déjà dit que la manifestation du 7 septembre était la conséquence naturelle de celle du 31 août. Si l'une était légitime, pourquoi l'autre ne le serait-elle pas ? Si la manifestation libérale ne constituait pas un outrage pour la population catholique de Bruxelles, pourquoi la manifestation catholique devrait-elle être considérée comme un défi à la population libérale ?

On a allégué d'autres griefs contre les manifestants ; ils auraient pris une attitude provocatrice ; ils auraient exhibé des cartels offensants pour les libéraux ; ils auraient injurié leurs adversaires par paroles, voire même par des gestes indécents !

Un certain nombre de témoins entendus dans l'enquête ont reproduit ces accusations et allégué à charge de manifestants des faits qui mériteraient un blâme sévère ; mais ces faits ont été contestés ; ils sont, pour la plupart, démentis catégoriquement par les citoyens honorables qui figuraient dans les groupes des manifestants auxquels ces faits sont reprochés. Mais, fussent-ils tous exacts, encore ne pourrait-on sérieusement soutenir qu'ils ont constitué une provocation aux violences graves et répétées auxquelles ont été en

butte des milliers de citoyens qui marchaient paisiblement dans les rangs du cortège. On devrait dire plutôt que ces violences graves et ces provocations répétées ont été l'occasion ou la cause des faits répréhensibles qui ont pu être constatés à charge de certains manifestants, agissant isolément et sans concert préalable. On comprendrait que, surexcités par les agressions et les outrages auxquels ils se sont trouvés en butte, ils aient pu se laisser aller parfois à dépasser, eux aussi, les limites de la légalité.

Aussi bien que l'enquête administrative, les poursuites judiciaires, précédées d'investigations minutieuses, ont démontré que les manifestants n'ont pas été les provocateurs. Les condamnations prononcées à raison des troubles du 7 septembre frappent pour la plupart des contre-manifestants. Le nombre des condamnations encourues par des membres du cortège est relativement minime.

La nature des choses et le bon sens attestent, d'ailleurs, que les provocations n'ont pu être l'œuvre des manifestants. Ils n'avaient d'autre intérêt ni d'autre but que de se rendre paisiblement au palais et d'y déposer l'adresse au Roi. Des témoignages nombreux attestent que les chefs des divers groupes leur avaient vivement et à diverses reprises recommandé d'éviter de fournir tout prétexte d'agression.

Bien d'autres faits établis par l'enquête pourraient servir à démontrer plus manifestement encore de quel côté sont venus les désordres et quels ont été les véritables provocateurs ; mais ce qui précède suffit pour former la conviction du lecteur impartial.

L'enquête fournit-elle la preuve complète et directe que l'attaque du cortège a été concertée et préméditée ?

Aucun témoignage précis et positif n'a pu être recueilli pour établir l'existence d'un complot et révéler les noms de ses auteurs. Mais l'ensemble des faits démontre cependant que l'attaque n'a pas été l'œuvre de quelques individus isolés, qu'elle ne s'est pas produite spontanément, sous l'empire d'une surexcitation qui aurait été provoquée par l'attitude des manifestants.

A cet égard, deux faits surtout sont de nature à entraîner la conviction de quiconque veut juger impartialement.

D'une part, il est certain que, plusieurs jours avant le 7 septembre, la rumeur publique annonçait l'agression du cortège et des actes de violence contre les citoyens qui devaient y prendre part. Ainsi que je l'ai fait remarquer, des indications nettes et précises désignaient les points menacés. On signalait notamment les abords de la Bourse comme devant être le théâtre de la première attaque. M. le bourgmestre de Bruxelles en informa d'avance le commandant de la garde civique. Or, c'est précisément à cet endroit que les violences ont commencé et que les premiers efforts ont été faits pour arrêter ou couper le cortège.

D'un autre côté, les agresseurs ont agi en bandes compactes ; ils étaient réunis, nombreux et pressés, aux points signalés et, d'après le témoignage d'une foule de témoins, ils agissaient avec ensemble et paraissaient manifestement obéir à une même direction. Sur tout le parcours du cortège, les manifestants ont vu se répéter les mêmes gestes, ont entendu les mêmes injures, ont subi les mêmes actes de violence. Partout se reproduisaient les mêmes scènes ; partout se rencontraient les mêmes procédés d'agression.

Il convient d'examiner maintenant quelle a été, d'après les documents et les témoignages recueillis par l'enquête, la conduite de l'autorité chargée de la police et celle des agents de la force publique requis pour maintenir le bon ordre et assurer la marche paisible du cortège.

Dans un rapport adressé à M. le Gouverneur du Brabant, M. le Bourgmestre de Bruxelles a fait connaître les mesures qu'il a prises et les instructions qu'il a données aux agents placés sous ses ordres.

Ce rapport est ainsi conçu :

« Un commissaire de police était chargé de frayer le passage du cortège
» et d'accompagner sa marche depuis son point de départ jusqu'à son point
» de dispersion.

» M. Dielman, qui dirigeait ce service le 7 septembre, avait à sa disposition
» 2 adjoints inspecteurs, 10 adjoints, 25 agents inspecteurs, 120 agents et
» 50 agents fontainiers, soit une force de 187 hommes.

» M. Bourgeois, qui dirigeait le même service le 31 août, avait un adjoint
» et 5 agents inspecteurs en moins.

» Afin de faciliter le service de la police, je disposai tout le long du parcours
» 11 postes composés d'un agent spécial et de quatre agents, afin de recueillir
» immédiatement les prisonniers, de faire une instruction sommaire, pour
» que le personnel fût distrait le moins longtemps possible de la surveillance
» de la voie publique.

» J'avais 11 de ces postes le 7 septembre et seulement 7 le 31 août dernier.

» La garde civique fut répartie dans 9 postes, elle n'en avait occupé que 7
» le 31 août; une légion de plus fut aussi convoquée.

» Voici la lettre que j'adressai le 5 septembre à M. le Général Stoefs, com-
» mandant supérieur de la garde civique, pour lui signaler les points qui
» étaient spécialement à surveiller :

» Monsieur le Général,

» Je crois utile d'attirer votre attention sur le meilleur emploi à faire des
» forces de garde civique que vous mettrez à ma disposition dimanche pro-
» chain en vue de la manifestation clérico-indépendante..

» Le gros de vos forces devra se trouver entre le point de départ et le
» commencement de la Rue de la Madeleine.

» Si quelque bagarre doit se produire, je pense que ce sera sur ce parcours ;
» une fois que le cortège aura atteint la hauteur de la Rue des Épéronniers, la
» situation sera sauvée.

» A mon avis et d'après les renseignements qui me sont fournis, les points
» les plus menacés sont : la Place Fontainas, la Place de la Bourse (surtout),
» le Point Central.

» Je vous prie de vouloir bien prendre vos dispositions en conséquence.

» Agrérez, M. le Général, etc.. .

» Le Bourgmestre,

» BULS. »

« Monsieur le général Stoefs prit nécessairement ses mesures d'après ces
» indications et porta principalement ses forces vers les points que je lui
» indiquais.

» M. le baron Jolly, m'ayant écrit samedi soir qu'on lui avait assuré que
» le cortège serait attaqué Place Fontainas, je donnai dimanche matin l'ordre
» d'y envoyer tous les gendarmes à pied, les prévenant en même temps
» qu'ils pouvaient demander du renfort Place Joseph Lebeau, ou se trouvait
» un fort détachement de garde civique.

» Comme M. le commissaire Dielman avait le commandement des forces
» mobiles, c'est-à-dire de celles qui accompagnaient le cortège, je voulus
» assurer la direction de celles qui se trouvaient à poste fixe le long de son
» parcours.

» Je partageai en conséquence l'itinéraire en trois sections :

» La première section, qui s'étendait du Boulevard du Midi jusqu'au Point
» Central, fut placée sous la surveillance de M. le commissaire Bourgeois,
» la deuxième section, du Point Central à la Place Royale, sous la surveil-
» lance de M. le commissaire Delattre, la troisième section, de la Place Royale
» à la Porte de Schaerbeek, sous la surveillance de M. le commissaire
» Govaerts.

» Ces commissaires avaient pour mission de protéger les flancs du cortège
» à l'aide des forces échelonnées tout le long du parcours, et dont vous avez
» pu voir les positions dans la copie des ordres qui vous a été adressée.

» C'est encore là une précaution que je n'avais pas prise le 31 août.

» Mon quartier général était naturellement à l'hôtel de ville, où, à l'aide du
» télégraphe et du téléphone, je pouvais être tenu au courant des événe-
» ments.

» Une forte réserve de gardes civiques, de pompiers et d'agents inspec-
» teurs, devait me permettre d'envoyer du renfort aux points les plus
» menacés.

» Afin d'être constamment informé de la situation, j'avais fait demander
» aux particuliers possédant des téléphones sur le parcours du cortège, la
» permission pour la police d'user de leurs appareils, et j'avais en outre orga-
» nisé un service d'informations rapides, à l'aide d'agents spéciaux en bour-
» geois.

» M. Dielman qui dirigeait le cortège avait reçu, le 5 septembre, les recom-
» mandations suivantes :

» MONSIEUR LE COMMISSAIRE,

» Je vous ai désigné pour diriger la marche de la manifestation de
» dimanche prochain. Je suis d'avis qu'il convient que vous fassiez ce service
» en uniforme.

» Votre tâche sera délicate et difficile. Je vous recommande beaucoup de
» tact et de prudence.

» Vous ne pourrez tolérer que le cortège soit méchamment coupé, que les
» participants soient molestés. Tout en tenant compte des recommandations

- » que je vous ai faites précédemment sur les avertissements à donner avant
 » d'employer la force, vous ferez bien cependant de réprimer, dès le début,
 » toute tentative de troubler l'ordre, afin que le mal ne se propage pas.
 » J'ai prévenu les organisateurs de la manifestation que la police les pro-
 » tégerait contre les actes de violence, mais qu'elle ne pouvait intervenir si le
 » public se bornait à manifester sa désapprobation par des huées et des
 » sifflets.
 » Agréez, etc....

BULS.

- » M. Bourgeois avait reçu des instructions verbales analogues à celles qui
 » avaient été données à M. Dielman.
 » Le 6 encore, j'avais pris et fait afficher un arrêté, dont vous avez reçu
 » communication. exactement semblable à celui que j'avais pris le jour de la
 » manifestation libérale.
 » Dans mon ordre de service du 4 septembre je disais : Toutes les consi-
 » gnes et instructions données pour la manifestation du 31 août devront être
 » rigoureusement observées pour la manifestation de dimanche prochain. »

Je crois utile, Monsieur le Président, de placer, à la suite de ces instruc-
 tions, l'indication des mesures prises par M. le général Stoefs, commandant
 supérieur de la garde civique de Bruxelles, telles qu'elles se trouvent consta-
 tées dans son rapport du 14 septembre, adressé à M. le Gouverneur du Brabant.

L'honorable général s'exprime ainsi :

- « Les différents corps de la garde civique de Bruxelles ont été répartis dès
 » 11 heures 30 du matin, midi et une heure de relevée, de la manière
 » suivante :
- » 1^{er} Poste : l'état-major de la 2^{me} légion et le 5^{me} bataillon de cette légion
 » à l'hôtel de ville.
- » 2^{me} Poste : Les trois bataillons de la 3^{me} légion et l'état-major de cette
 » légion; le demi-bataillon des chasseurs belges et l'escadron de cavalerie,
 » devant la nouvelle Bourse ou sur le terre-plein vis-à-vis de celle-ci au
 » boulevard
- » 3^{me} Poste : Le second bataillon de la 4^{me} légion au point central, boulevard
 » Anspach. Ce poste a été plusieurs fois renforcé par de forts détachements
 » d'infanterie et de cavalerie dirigés par des officiers de mon état-major. Ces
 » détachements ont parcouru la rue du Marché aux Herbes jusqu'au passage
 » St-Hubert, afin de concourir, autant que possible, au maintien de l'ordre....
- » 4^{me} Poste : Les premier et deuxième bataillons de la 2^{me} légion au
 » palais du Midi. Ce poste a envoyé une compagnie à l'abattoir et une com-
 » pagnie à l'école n° 6, boulevard du Midi. A l'arrivée du cortège les deux
 » bataillons ont pris position en ligne devant la place Joseph Lebeau, boule-
 » vard du Hainaut.
- » 5^{me} Poste : Le troisième bataillon de la 4^e légion place Royale; une com-
 » pagnie de ce bataillon a été placée devant le local de la Grande Harmonie
 » (Cantersteen).

- » 6^{me} Poste : L'état-major et le premier bataillon de la 4^{me} légion au Palais des Académies.
- » 7^{me} Poste : Quartier général au Waux-Hall, rue de la Loi, un demi-bataillon de chasseurs éclaireurs
- » 8^{me} Poste : Impasse du Parc, un demi-bataillon de chasseurs éclaireurs.
- » Ce bataillon en entier a renforcé le 1^{er} et le 3^{me} poste.
- » 9^{me} poste : Un fort détachement de la 2^{me} légion à l'Institut St-Louis.
- » Les postes de la garde civique, de l'hôtel de ville, du palais des Académies, du quartier général et de l'impasse du Parc ont successivement renforcé ceux du bas de la ville. La 1^{re} légion, comme réserve (1).
- » La division de l'artillerie se trouvait dès 7 heures du soir à l'hôtel de ville.
- » Des détachements des différents corps se trouvaient, dès 5 heures de relevée, sur le territoire de Bruxelles, aux abords des stations du chemin de fer; des bataillons des 2^{me} et 3^{me} légions ont été chargés de ce service qu'ils ont fait jusqu'à vers 9 heures du soir, pendant que de forts détachements de chasseurs éclaireurs, de chasseurs belges et de l'artillerie patrouillaient dans tous les sens, vers les places où leur présence pouvait être utile au maintien de l'ordre. Ces trois corps étaient consignés à l'hôtel de ville avec les officiers de mon état-major... »

Pour compléter ces mesures, 35 gendarmes à cheval étaient postés dans les environs de la Bourse.

L'autorité locale croyait que ces mesures seraient largement suffisantes, sinon pour empêcher toute démonstration hostile, au moins pour assurer le maintien de l'ordre et la sécurité des manifestants.

En fait cependant, ces dispositions ont été dépourvues d'efficacité. Les désordres ont éclaté et les assaillants ont pu réaliser leurs desseins aux endroits anticipativement désignés par la rumeur publique. J'ai indiqué plus haut le caractère et le résultat de ces déplorables actes de violence.

Dès lors la critique des mesures arrêtées par l'autorité locale ne pouvait manquer de se produire.

Sans suspecter les intentions de qui que ce soit, on a affirmé que les forces combinées de la garde civique, de la police et de la gendarmerie auraient pu et dû avoir raison des auteurs de désordre. Tel est notamment l'avis de M. le Procureur du Roi de Bruxelles, qui s'est exprimé ainsi, dans un rapport daté du 9 septembre :

« . . . D'après les renseignements qui me sont parvenus, je crois pouvoir dire que, si on avait mieux utilisé les forces de la garde civique, si on l'avait moins immobilisée, si elle avait été employée à barrer les rues et si on avait eu soin de déblayer celles-ci sur le parcours du cortège, la police, dont le personnel seul était d'ailleurs absolument insuffisant pour faire face à la situation, eût pu, dès le principe, maîtriser la foule et empêcher les premiers contacts. C'était dès l'abord qu'il fallait avoir en mains une force suffisante pour intervenir

(1) Cette légion n'a pas été appelée sur les lieux. (Note du rapporteur.)

» énergiquement. Or, les officiers de police constatent que cette force leur
» faisait défaut. »

L'attitude d'une partie de la garde civique a été, de son côté, l'objet de vives critiques.

Sans incriminer l'attitude de la garde civique considérée dans son ensemble, de nombreux témoins ont vivement blâmé la conduite d'un certain nombre de gardes. Ils accusent ceux-ci d'avoir maltraité des manifestants, d'avoir permis aux assaillants de prendre place devant les rangs ou de leur avoir livré passage, d'avoir rapproché les rangs de manière à entraver la marche du cortège, d'être restés inactifs en présence d'actes de violences perpétrés sous leurs yeux.

D'autres témoins, notamment les officiers de la garde entendus dans l'enquête, nient ces faits ou les expliquent de manière à écarter les reproches. Ils font remarquer que l'espace assigné aux manifestants a été rétréci, en certains endroits, par la pression irrésistible de la foule; ils prétendent que les assaillants placés devant les rangs de la garde s'étaient, dès le début, pressés contre les flancs de la colonne; ils soutiennent que, s'ils n'ont pu opérer d'arrestations, c'était par crainte d'affaiblir leurs rangs, en détachant des hommes dont la présence était indispensable.

D'autres accusations ont été lancées contre la police communale de Bruxelles.

De nombreux témoins l'ont accusée de s'être montrée sympathique aux contre-manifestants; d'être restée inerte en présence de flagrants délits; d'avoir, par des mesures maladroites, contrarié la marche du cortège; d'avoir opéré des arrestations arbitraires et relâché des contre-manifestants évidemment coupables; d'avoir refoulé parmi les assaillants des citoyens qui cherchaient à se soustraire par la fuite aux actes de violence dont ils étaient l'objet.

Les rapports de police versés au dossier et quelques dépositions de témoins repoussent ces accusations. Les agents allèguent l'inutilité de leurs efforts pour mettre un terme au désordre; ils affirment que, si certains perturbateurs ont été relâchés, ces faits sont le résultat de la pression de la foule; ils nient d'avoir opéré des arrestations arbitraires.

Je mets à la disposition de la Chambre les rapports et les dépositions contradictoires relatifs à tous les incidents de cette déplorable journée.

Veillez, Monsieur le Président, agréer l'expression de ma haute considération

*Le Ministre de l'Intérieur et de
l'Instruction publique,*
THONISSEN.

